



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 29 Août 2023

CIRCULAIRE N° 123 /FCF/DDF/DC/CCNI/AT2/ECL/2023

A l'attention de :

- *Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des Championnats professionnels MTN Elite One, MTN Elite Two et Guinness Super League.*

Objet: *Frais d'Engagement et salaire minimum des entraineurs et joueurs des clubs professionnels pour la saison sportive 2023/2024.*

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que les prix applicables aux droits d'engagement aux compétitions et salaire minimum des entraineurs et joueurs sont fixés ainsi qu'il suit :

A- Droits d'engagement aux compétitions

1. Clubs du Championnat MTN Elite One :

Frais d'engagement : 1 000 000 FCFA

2. Clubs du Championnat MTN Elite Two :

Frais d'engagement : 500 000 FCFA

3. Clubs du Championnat de la Guinness Super League :

Frais d'engagement 250 000 FCFA

B- Salaire minimum des entraineurs et des joueurs

Le salaire minimum des joueurs et les montants applicables sont :

- Salaire minimum entraineur du Championnat MTN Elite One : 250 000 FCFA ;
- Salaire minimum entraineur du Championnat MTN Elite Two : 150 000 FCFA ;
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat MTN Elite One : 200 000 FCFA ;
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat MTN Elite Two : 75 000 FCFA ;
- Salaire minimum d'un joueur du Championnat Guinness Super League : 50 000 FCFA.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

